

**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA RIVIÈRE-DU-NORD / INTERSAN**

À la première réunion du comité technique agricole tenue le 17 juin 2003 à 13 heures 30, dûment convoquée, sont présents:

M. Yves St-Onge
Mme Danielle Simard
M. Yvon Brière
M. Marc Aubin
M. Gaston Laroche
M. André Latour (substitut de Mme Renée Latour)
Mme Agnès Grondin
M. Hubert Bourque

Est également présent, M. Pierre Légaré, agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

À 13 heures 35, M. le secrétaire Légaré ouvre la réunion

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Revue du Protocole d'entente intervenu entre la Municipalité Régionale de Comté de La Rivière-du-Nord et Intersan et mandat du comité

Le secrétaire fait la lecture du Protocole d'entente intervenu entre la Municipalité Régionale de Comté de La Rivière-du-Nord et Intersan le 1^{er} mai 2003. Il est expliqué que le mandat du comité est consultatif et que ses recommandations seront transmises au Conseil de la MRC et à Intersan. Ce comité fait suite à une recommandation du CCA auquel il ne se substitue pas, ses tâches étant très spécifiques. Il ne se substitue pas non plus au rôle et responsabilités des autres intervenants dans leur champ de compétence respective. La composition du comité respecte les exigences du protocole. La liste des membres et des substituts est jointe en annexe considéré comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal ;

01-03 ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE DU COMITÉ
TECHNIQUE AGRICOLE

Proposé par Monsieur Yvon Brière
Appuyé par Monsieur Gaston Laroche

Et résolu unanimement de nommer Monsieur Marc Aubin au poste de président du Comité Technique Agricole et ce, pour une durée d'un an. Monsieur Aubin accepte la nomination.

M. Pierre Légaré est également nommé par le Comité et ce, pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

02-03 ADOPTION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

Proposé par Monsieur Yves St-Onge
Appuyé par Madame Agnès Grondin

Et résolu unanimement d'adopter les règles de procédures jointes en annexe, et étant considérées comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal ;

ADOPTÉE

03-03 VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR LES MEMBRES DU
COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE

Proposé par Monsieur Yvon Brière
Appuyé par Monsieur Gaston Laroche

Et unanimement résolu de demander au conseil des maires de la MRC que les membres du Comité Technique Agricole qui y sont éligibles reçoivent une indemnité forfaitaire de dépenses ainsi qu'une protection de responsabilité professionnelle basées sur celles approuvées par le Comité Consultatif Agricole ;

ADOPTÉE

Proposition d'échéancier pour les travaux du Comité Technique Agricole

Le secrétaire présente une proposition d'échéancier des travaux du Comité. Il est mentionné qu'il sera difficile pour ce dernier de diviser complètement les travaux en deux phases puisque certaines activités prévues en phase 2 devront être abordées en phase 1.

Il est également mentionné qu'en raison des travaux agricoles intenses en période estivale, il ne pourra y avoir de réunions en juillet.

L'échéancier suivant est donc proposé :

I. Réunion du 12 août :

- i) Evaluation de l'impact du projet sur le secteur agricole ;
- ii) Quantification technique et économique de l'envergure de la perte d'usage agricole soit, entre autres, sur la superficie visée, les routes d'accès, la densité du camionnage et la venue de quantité de déchets provenant de l'extérieur ;

2. Réunion du 21 août :

Amorce des activités suivantes :

Développer les mesures d'atténuation, de compensation et d'accompagnement permettant de dynamiser les activités agricoles au pourtour de ses installations ;

De conduire les études de faisabilité permettant d'évaluer à leur mérite les différentes propositions susceptibles de permettre une juste compensation des impacts sur le milieu agricole ;

L'évaluation portera notamment sur la valorisation des biogaz pour les activités agricoles, la disposition des surplus de fumiers de la municipalité de Sainte-Sophie, le soutien à la mise en culture de terres dans la municipalité ;

Le Comité demande que la documentation requise soit mise à la disposition de chacun des membres, avant la réunion. Le Comité souhaite également disposer d'études ou de données de littérature concernant d'autres bioréacteurs.

Varia

Aucun élément n'est ajouté.

Prochaine réunion


La prochaine réunion aura lieu le 12 août 2003, à 16 h 00, à la place d'affaires de la MRC.

04-03

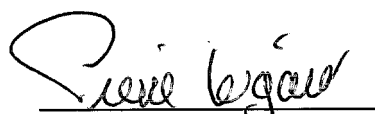
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 15 h 50

Proposé par Monsieur Yvon Brière
Appuyé par Madame Agnès Grondin

Et résolu unanimement de lever l'assemblée.



Marc Aubin, Président



Pierre Légaré, Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA RIVIÈRE-DU-NORD / INTERSAN**

À la deuxième réunion du comité technique agricole tenue le 12 août 2003 à 16 heures 30, dûment convoquée, sont présents:

M. Yves St-Onge
Mme Danielle Simard
M. Yvon Brière
M. Gaston Laroche
Mme Agnès Grondin
M. Hubert Bourque

Sont également présents, M. Pierre Légaré, agissant à titre de secrétaire de l'assemblée et Monsieur Réjean Racine de la Firme UDA à titre de consultant .

Sont absents : M. Marc Aubin, Mme Renée Latour

À 16 heures 35, M. le secrétaire Légaré ouvre la réunion après avoir constaté que l'assemblée avait été dûment convoquée et les membres présents représentent le quorum requis.

05-03 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Danielle Simard
Appuyé par Monsieur M. Yves St-Onge

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour

ADOPTÉE

06-03 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA PREMIÈRE RÉUNION

Proposé par Madame Agnès Grondin
Appuyé par M. Gaston Laroche

Et résolu unanimement d'adopter le procès verbal de la première réunion

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE L'EXPERTISE AGROFORESTIÈRE

Monsieur Pierre Légaré et Monsieur Racine font la présentation de l'expertise agroforestière déposée en appui à la demande présentée à la CPTAQ et qui a été transmise aux membres du comité. Un document résumant la présentation est

distribué aux membres et joint en annexe. Il est confirmé que l'étude n'est pas de nature publique pour le moment.

Les discussions portent sur différents aspects de l'étude et des réponses et clarifications sont apportées au sujet des sols, des dépôts de surface, de la qualité de l'eau et des engagements d'Intersan.

Il est demandé de vérifier la distance séparatrice et zones de protection des puits en regard des nouvelles exigences du MENV.

Ce document constitue une bonne base de discussion destiné à évoluer au fur et à mesure des discussions du comité.

Le comité souhaite qu'Intersan fasse une présentation du plan de sécurisation de l'ancien site lors d'une prochaine réunion.

PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE

La méthodologie d'évaluation économique est présentée.

Il est suggéré de tenir compte des productions de l'ensemble de la Municipalité de Sainte-Sophie et non simplement de la zone d'étude proposée car il y a des productions intéressantes sur les terres de la municipalité.

Il est également suggéré de considérer le fait qu'il y a un manque de terres cultivables dans la municipalité et qu'il faut en tenir compte.

Il est également observé que cette évaluation n'est qu'un des éléments à considérer et il faut déterminer comment cette valeur serait utilisée et comment un véritable partenariat Intersan - Milieu agricole peut s'établir.

Intersan s'engage à déposer pour la prochaine réunion le résultat provisoire de l'évaluation.

Varia

Aucun élément n'est ajouté.

Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 21 août 2003, à 16 h 00, à la place d'affaires de la MRC.


07-03

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 19 h 08


Proposé par Monsieur Gaston Laroche
Appuyé par Madame Agnès Grondin

Et résolu unanimement de lever l'assemblée.

ADOPTÉE



Marc Aubin, Président



Pierre Légaré, Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA RIVIÈRE-DU-NORD / INTERSAN**

À la troisième réunion du comité technique agricole tenue le 21 août 2003 à 16 heures 00, dûment convoquée, sont présents:

M. Marc Aubin
Mme Danielle Simard
M. Alexandre Larouche
M. André Latour
M. Hubert Bourque

Est également présent, M. Pierre Légaré, agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Sont absents : M. Yves St-Onge, M. Gaston Laroche, Madame Agnès Grondin

À 16 heures 10, M. le secrétaire Légaré ouvre la réunion après avoir constaté que l'assemblée avait été dûment convoquée et que les membres présents représentent le quorum requis.

08-03 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Alexandre Larouche
Appuyé par Monsieur André Latour

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour

ADOPTÉE

09-03 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Proposé par Monsieur Hubert Bourque
Appuyé par Monsieur Alexandre Larouche

Et résolu unanimement d'adopter le procès verbal de la deuxième réunion

ADOPTÉE

**PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE
AGRICOLE DU TERRAIN VISÉ**

Monsieur Pierre Légaré fait la présentation de l'Évaluation de la valeur économique agricole du terrain visé, hypothèses de discussions(version préliminaire), préparé par la firme UDA. Le document est distribué aux membres et joint en annexe. Il est confirmé que l'étude n'est pas de nature publique pour le moment.

Ce document constitue une base de discussion qui sera utilisée par le comité en temps opportun.

Monsieur Marc Aubin, président du comité, dépose une note qu'il a préparé à l'attention du comité. La note est jointe en annexe.

Les discussions portent sur les moyens par lesquels Intersan et le milieu agricole pourront établir un véritable partenariat. Il est identifié que Intersan peut appuyer de trois façons principales :

- 1 - L'expertise professionnelle ;
- 2 - Le biogaz ;
- 3 - Les moyens techniques.

Diverses suggestions sont ensuite soulevées. Parmi celles ci, notons la valorisation des biogaz, l'utilisation des argiles excédentaires, la substitution de terres en zone blanche, les démarches politiques, l'examen des programmes gouvernementaux de soutien pour avoir un effet multiplicateur etc.

Le comité convient ensuite de termes de références sous forme d'une liste d'activités présentée ci-dessous :

- 1- Effectuer une revue bibliographique des expériences vécues ailleurs dans le monde (principalement aux USA) et voir si une visite technique est possible et pertinente ;
- 2- Inventorier les possibilités de mise en valeur (argiles, biogaz pour le chauffage ou la réfrigération etc.) ;
- 3- Étudier la faisabilité d'établir au pourtour des installations un centre d'excellence agricole, un plan particulier agricole et des mesures d'accompagnement, incluant une revue des programmes gouvernementaux ;
- 4- Évaluer la possibilité d'agrandir la zone verte à partir de terres en zone blanche de la municipalité de Sainte-Sophie ;
- 5- Explorer les mécanismes de gestion tels les fondations etc.

Lors de la prochaine réunion, il est convenu que les points 1 et 4 seront discutés.

Intersan s'engage à déposer pour la prochaine réunion le résultat de l'activité 1 alors que la municipalité de Sainte-Sophie présentera une évaluation de l'activité 4.

Varia

Aucun élément n'est ajouté.

Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 25 septembre à 13 h 30, à la place d'affaires de la MRC.


10-03

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 19 h 05


Proposé par Monsieur André Latour
Appuyé par Monsieur Hubert Bourque

Et résolu unanimement de lever l'assemblée.

ADOPTÉE



Marc Aubin, Président



Pierre Légrée, Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA RIVIÈRE-DU-NORD / INTERSAN**

À la quatrième réunion du comité technique agricole tenue le 25 septembre 2003 à 13 heures 30, dûment convoquée, sont présents:

M. Marc Aubin.
Mme Danielle Simard,
Mme Renée Latour et M. André Latour (observateur)
M. Hubert Bourque,
M. Yves St-Onge,
M. Gaston Laroche,

Est également présent, M. Pierre Légaré, agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Sont absents : M. Yvon Brière, Madame Agnès Grondin

À 13 heures 35, M. le secrétaire Légaré ouvre la réunion après avoir constaté que l'assemblée avait été dûment convoquée et que les membres présents représentent le quorum requis.

11-03 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Hubert Bourque
Appuyé par Madame Renée Latour

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

12-03 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Proposé par Monsieur Hubert Bourque
Appuyé par Monsieur Marc Aubin

Et résolu unanimement d'adopter le procès verbal de la troisième réunion

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE LA REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SUR LA VALORISATION AGRICOLE DU BIOGAZ

Monsieur Pierre Légaré fait la présentation de la Revue bibliographique sur la valorisation agricole du biogaz, préparé par la firme Tecsuit. Le document est distribué et a été expédié à ceux qui n'ont pu assister à la réunion. Il est confirmé que l'étude n'est pas de nature publique pour le moment.

Ce document présente des cas concrets où la gestion des biogaz a pu être effectuée à l'avantage des communautés. Le comité constate que cette valorisation peut permettre la création et/ou l'amélioration de l'image de Sainte Sophie sur le plan agricole.

Les discussions permettent de constater qu'il faut déterminer une orientation. Deux sont possibles :

- Vocation expérimentale axée sur la recherche en partenariat avec des institutions compétentes ;
- Vocation mettant l'accent sur le volet de la production.

Il est proposé :

- d'intéresser le CLD à la démarche, leur expertise pouvant être utile au comité ;
- d'approfondir la recherche sur les façons dont le développement des projets de valorisation se sont mis en place et sur les structures de gestion utilisées, les difficultés rencontrées et les stratégies à retenir ;
- de préparer une mission d'étude sur les cas types dont ceux de Vancouver et le Green Knight Economic Development Project de Pennsylvanie ;
- d'évaluer l'énergie disponible pour le site existant, le projet de 14 mois et le projet de 9 ans puis de faire une analyse comparative des technologies disponibles pour la valorisation du biogaz.

PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE SUR LES POSSIBILITÉS DE SUBSTITUTION DES TERRES

La recherche menée par la Municipalité de Sainte-Sophie sur la possible substitution de terres en zone blanche n'est pas concluante pour le moment. Cette voie pourra être maintenue pour le futur.

Varia

Monsieur Aubin rapporte une discussion avec la Fédération UPA des Laurentides dont une position sur les sites d'enfouissement qui doit tenir compte de la longévité du projet et des obligations générales énoncées par le CCA, en second lieu sur les règles relativement à la valorisation de l'argile qui peuvent être obtenues auprès de Mme Marie Aube Simon (450) 971-5110 et finalement de l'implication potentielle du Centre de Formation en Agriculture de Mirabel (CFAM).

Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 30 octobre à 13 h 30, au Lieu d'Enfouissement Technique de Sainte-Sophie 2535, 1^{ère} Rue, Sainte-Sophie J5J 2R7.

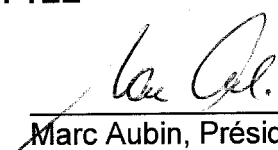
13-03

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 16 h 30


Proposé par Monsieur Gaston Laroche
Appuyé par Madame Renée Latour

Et résolu unanimement de lever l'assemblée.

ADOPTÉE



Marc Aubin, Président



Pierre Légaré, Secrétaire